

bibliothèques - DGD Bibliothèques – et notamment l'appel à projet pour l'aménagement des locaux destiné à améliorer les conditions de préservation et de conservation des collections patrimoniales

CONSIDÉRANT les travaux d'extension des locaux des Archives de la Ville sis au 28, rue Henri Becquerel

Après avoir entendu le rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Adopté par	44 voix	Unanimité
Présents ou représentés	44 voix	
Exprimés	44 voix	
Pour	44 voix	
Contre		
Abstention		
NPPV		

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de financement à hauteur de 270 000 € au titre de la DGD Bibliothèques 2022 pour les travaux d'extension des locaux des Archives de la Ville à réaliser courant premier trimestre 2023.

ARTICLE 2 : DIT que la répartition prévisionnelle des travaux à réaliser est de :

Travaux	Montant € HT	Montant € TTC
Bâtiment (y compris démolition)	116 000,00	139 200,00
Electricité	22 500,00	27 000,00
CVC Plomberie	37 600,00	45 120,00
Aménagement intérieur	79 500,00	95 400,00
Ascenseur	36 500,00	43 800,00
Matériel de rayonnages	45 400,00	54 480,00
TOTAL	337 500,00	405 000,00

ARTICLE 3 : DIT que les entreprises seront désignées par la maîtrise d'ouvrage courant deuxième semestre 2022.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

ARTICLE 5 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.

ARTICLE 6 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ampliation en sera adressée au Comptable public



Le Maire

Stéphane BLANCHET

M. le Maire de Sevrans certifie que le présent acte a été :

Reçu en Préfecture le : 06 JUIL. 2022

Affiché le : 08 JUIL. 2022